

Ordonnance Souveraine n° 8.809 du 2 août 2021 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 7.997 du 12 mars 2020 portant création de la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques, relative à la création d'un Bureau des Affaires Spatiales

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	2 août 2021
Publication	Journal de Monaco du 6 août 2021 ^[1 p.3]
Thématique	Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2021/08-02-8.809@2021.08.07>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.383 du 2 août 2011 pour une Principauté numérique ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des Départements ministériels, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 7.997 du 12 mars 2020 portant création de la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques ;

Article 1er

Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 7.997 du 12 mars 2020.

Article 2

Voir l'article 2-1 de l'ordonnance n° 7.997 du 12 mars 2020.

Article 3

Voir l'article 2-2 de l'ordonnance n° 7.997 du 12 mars 2020.

Article 4

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 6 août 2021

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2021/Journal-8550>